

CGT et port : silence radio

JUSTICE. Comme la direction du port, la CGT garde le silence après l'annonce du renvoi en correctionnelle.

Le rendez-vous était fixé à 15 heures, hier, dans les locaux de la CGT du port du Havre. Finalement, il a été annulé. Patrick Deshayes, le secrétaire général de la CGT du port, qui avait accepté mardi soir d'évoquer, hier à son retour d'un déplacement à Paris, l'affaire dans laquelle il se trouve mis en cause (*notre édition d'hier*) préfère prendre le temps de « digérer ». Le responsable syndical et son adjoint, Brice Friboulet, lui aussi renvoyé en correctionnelle le 30 septembre pour « détournements de fonds et abus de confiance », ont rendez-vous lundi à Rouen avec leurs avocats, Mes Baudeau et Frezal, pour mettre au point une stratégie de défense. Contacté hier soir, Me Baudeau ne souhaite pas s'exprimer sur le dossier « en l'absence » de ses clients.

« Défense des valeurs syndicales »

Côté direction du port – il est partie civile dans le dossier – silence radio. « Nous préférons ne pas faire de commentaires pour le moment », fait savoir la direction. Pas question de mettre d'huile sur le feu à un moment crucial, où le

port doit mettre en œuvre, sur le terrain, une réforme portuaire complexe et controversée qui prévoit le détachement d'une partie du personnel vers le privé.

L'affaire remonte à 2004, lorsque quelques agents du port réclament des comptes à leur syndicat, la CGT. C'est le cas de Jean-Louis Argentin, alors cadre du port. Avec cinq autres personnes, il lance un collectif pour exiger de la « transparence ». Aujourd'hui, à l'annonce du renvoi en correctionnelle, Jean-Louis Argentin et Richard Masson, au nom

du collectif, réagissent. Ce qu'ils attendent de ce procès au cours duquel ils comptent bien se porter partie civile – une première constitution avait été jugée irrecevable l'an dernier ? « Il faut en finir avec ces pratiques, disent-ils. Les deux responsables de la CGT utilisent l'argent du syndicat à autres choses qu'aux activités syndicales. C'est pour la défense des valeurs syndicales que nous nous sommes engagés. Les syndiqués du port ont été spoliés et méprisés. »

STEPHANE SIRET

Un arrêt attendu le 28 mai

C'est un peu une affaire dans l'affaire... Les responsables CGT du port et « Libération » attendent un arrêt de la cour d'appel. Il sera rendu à la fin du mois.

A la suite d'un article paru dans les colonnes du quotidien *Libération*, en décembre 2006, Patrick Deshayes, Brice Friboulet et le syndicat CGT du port ont porté plainte pour « diffamation ». L'audience s'est déroulée fin mars 2008 devant la 17e Chambre du Tribunal de grande instance de Paris. En première instance, les

juges avaient déclaré « irrecevable » la constitution en partie civile de la CGT. Les deux plaignants avaient été déboutés de leurs demandes.

Une procédure en appel a alors été engagée par les deux responsables syndicaux. L'audience s'est tenue en mars dernier devant la 11e Chambre de la Cour d'appel de Paris. Initialement, l'arrêt de la Cour d'appel devait être rendu jeudi dernier. Il le sera finalement le jeudi 28 mai prochain.